



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 07 NOV, 2024

ID : 057-245700695-20241023-B20241022\_04\_SI-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le quatorze octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Était excusée : Rachel ZIROVNIK

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



#### **4. Objet : Marché n° 2218CCBJ - Création de la chaufferie biomasse au centre aquatique Cap Vert - Lot n° 2 - Gros Œuvre - Avenant n° 1 avec l'entreprise WZ Constructions, 57280 SEMECOURT**

Vu les articles L. 2194-1-3° et R. 2194-5 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché notifié le 4 mai 2022, passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et WZ Constructions à 57280 SEMECOURT.

Le présent avenant n° 1 a pour but d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant initial du marché,

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Le montant du marché initial augmente en raison des travaux complémentaires nécessaires au centre aquatique Cap Vert.

En effet, plusieurs prestations n'ont pas été prévues initialement au contrat et ont été rendues nécessaires durant l'exécution du chantier. Ainsi, pour une question de pérennité, il a été décidé de réaliser sur l'emprise des bennes, un radier béton.

Dans le cadre de la collecte et l'évacuation des eaux usées, des syphons de sols ont été installés dans les locaux techniques. Aussi, un passage obligatoire pour raccorder la chaufferie au réseau existant a été réalisé.

Enfin, concernant la charpente, il a été constaté que les quantités initiales étaient insuffisantes, justifiant l'augmentation des prestations.

Ces modifications rendues nécessaires et n'étant pas prévues initialement par le maître d'œuvre, ont engendré l'introduction de prix nouveaux ainsi qu'une augmentation du montant initial du marché.

Le montant initial du marché est de 138 919,87 € H.T. (cent trente-huit mille neuf cent dix-neuf euros et quatre-vingt-sept centimes) à 160 752,87 € H.T. (cent soixante mille sept cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-sept centimes), soit une augmentation de 21 833,00 € H.T., soit + 15,72 %.

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1,

Considérant que les modifications du marché sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues,

Considérant cet exposé,

**Vu le rapport de présentation établi par le Président,**

**Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 octobre 2024,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2218CCBJ - Création de la chaufferie biomasse au centre aquatique Cap Vert - lot n° 2 - Gros Œuvre - WZ Constructions, 57280 SEMECOURT,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 23 octobre 2024

Le Président

Michel PAQUET

